

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018

Sur convocation du 13 février 2018, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **mardi 20 février 2018 à 20h15**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BUISSON, Maire, assisté de Monsieur PEPIN, Monsieur HAY, Madame GAREL, Monsieur HALLOUIN, Madame DAMAS, Adjoint.

Etaient également présents : Madame JOLLY, Madame SURIN, Monsieur EMMANUEL, Madame PERRIO, Monsieur JOUBERT, Monsieur CHARRIER, Madame CORDERY, Monsieur SERRE, Madame CARTRON, Madame HUARD, Monsieur LE VANNAIS, Monsieur DOLLEANS, Madame TOURAINÉ.

Etait absent excusé : Monsieur RECAMENTO (pouvoir à Monsieur JOUBERT).

Monsieur Patrick DOLLEANS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du 9 janvier 2018 à l'adoption. Celui-ci est adopté à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

1) TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC COMMANDES EN 2017: PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Monsieur le maire expose :

Au cours de l'année 2017, des travaux d'éclairage publics ont été commandés par la Commune de Courville auprès de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. La compétence « Eclairage public » ayant été transmise à la Communauté de Communes, cette dernière assure dorénavant le suivi et le financement. Néanmoins le principe de financement (50 % du montant HT) par la Commune reste le même qu'en son temps auprès du SEIPC et se décline comme suit :

Travaux d'éclairage public commandés en 2017

Adresse des travaux	Désignation des Travaux	Montant de l'opération TTC	Reste à charge pour la Commune
11 rue de l'Egalité	Remplacement d'un luminaire vétuste	945,42 €	393,93 €
Rue de la Gare	Dépose d'un luminaire	1 991,38 €	829,74 €
Rue de l'Abreuvoir, de Charreau, de l'Eure, Imp. St Pierre, Rue du Tronchet, J.Moulin, de l'Egalité	Rénovation de 25 points lumineux	27 023,99 €	11 260,00 €
Rue de l'Arsenal	Pose de 2 mâts acier	9 612,82 €	4 005,34 €
Parking de la Gare	Rénovation de 8 points lumineux	6 854,98 €	2 856,24 €
Résidence Près des Vignes et 8 rue du Mal Leclerc	Rénovation de 2 points lumineux	3 567,74 €	1 486,56 €
TOTAL		49 996,33	20 831,81

S'agissant de la réalisation d'un équipement public local, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement (compte 204) du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés:

* Accepte de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour les travaux définis ci-dessus et à hauteur des montants qui y sont prévus.

2) MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA PISTE CYCLABLE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Monsieur le Maire expose :

La Commune a lancé en décembre dernier une consultation pour la réalisation d'un réseau de pistes cyclables sur la Commune.

La Commission d'Analyse des Offres s'est réunie lundi 5 février à 18h00 pour ouvrir les plis.

Le Maître d'œuvre retenu pour cette opération, EMC BTP, en a fait l'analyse et la Commission s'est réunie à nouveau mercredi 14 février à 18h00.

Elle propose de retenir pour le lot 1, l'offre la mieux disante remise par l'entreprise VERCHEENNE pour un montant HT de 165 190,00 €, et de déclarer infructueux le lot 2 compte-tenu du dépassement des offres remises par rapport à l'estimation faite par le Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise VERCHEENNE pour le lot 1 consistant en la réalisation d'une passerelle pour un montant de 165 190 € HT et de déclarer infructueux le lot 2 : voirie et réseaux divers pour la construction d'un réseau de pistes cyclables.

3) PRIX DES TERRAINS CLOS DE LA BRIQUETERIE

Monsieur le Maire expose:

La Commune a mis en vente les terrains du Clos de la Briqueterie en Juin 2015. 1 lot non viabilisé et 2 lots viabilisés ont été vendus, mais les autres lots ne trouvaient pas preneurs.

Le Conseil Municipal a donc délibéré en novembre 2016, pour baisser le prix des terrains restant de 5000 € chacun.

Or, à ce jour, aucun autre terrain n'a été vendu malgré cette baisse. Par ailleurs, la TVA appliquée jusqu'en 2018 était calculée sur la marge bénéficiaire réalisée. Or, depuis le 1^{er} janvier 2018, le régime TVA applicable a changé et la TVA de 20 % s'applique dorénavant sur la totalité du prix de vente.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les évolutions des prix de vente et des recettes attendues par la Commune, ainsi que deux simulations de propositions d'une nouvelle baisse des prix de vente.

PRIX DE VENTE	Prix de revient	Prix de vente de départ	Recette nette commune	Prix d vente au 22/11/ 2016	Recette nette commune	Recette avec nouveau régime TVA	Option 1		Option 2	
							Prix vente - 3000 €	Net Commune	Prix vente - 4000 €	Net Commune
Recettes ventes et subventions perçues			161403		161403	161403.00		161403	161403	161403
Lot n°3 * 656 m ²	52480	75440	70848	70 440	65848	58700.00	67 440	56200	66 440	55 366.67
Lot n°4 * 700 m ²	56000	77000	72800	72000	67800	60000.00	69 000	57500	68 000	56 666.67
Lot n°5 * 700 m ²	56000	77000	72800	72000	67800	60000.00	69 000	57500	68 000	56 666.67
Lot n°6 * 708 m ²	56640	77880	73632	72880	68632	60733.33	69 880	58 233.33	68 880	57400
Lot n°7 * 705 m ²	56400	72550	73320	72550	68330	60458.33	69 550	57 958.33	68 550	57125
			524 803.00		499 813.00	461 294.67		448 794.67		444 628.00
Résultat final (recettes - dépenses)						-76 264.24		-88 764.24		-92 930.91
Dépenses										
	2015 - HT	2016 - HT	2017 - HT	TOTAL						
Travaux, redevance archéologique	349 149	29 931		379 080.00						
Constat affichage, levé	878.49	5740		6 618.49						
Frais Bancaires	258.15	6257.91	6257.91	12 773.97						
Achat terrain	139086			139 086.45						
				537 558.91						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 Voix pour appliquer une baisse de 3000 €, 2 Voix pour le maintien des prix (Messieurs RECAMENTO et JOUBERT), et 2 Voix (Monsieur PEPIN, Madame TOURAINÉ) pour une baisse de 4000 € DECIDE de baisser de 3000 € le prix des terrains restant à vendre au clos de la Briqueterie et de fixer la nouvelle grille de prix aux montants suivants :

Lot n°3 * 656 m ²	56 200,00 € HT	67 440,00 € TTC
Lot n°4 *700 m ²	57 500,00 € HT	69 000,00 € TTC
Lot n°5 *700 m ²	57 500,00 € HT	69 000,00 € TTC
Lot n°6 * 708 m ²	58 233,33 € HT	69 880,00 € TTC
Lot n°7 *705 m ²	57 958,33 € HT	69 550,00 € TTC

4) APPROBATION DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

Monsieur le Maire expose :

Le nouveau gouvernement a laissé aux Communes la possibilité de revoir l'organisation du temps scolaire en repassant à 4 jours après demande de dérogation auprès du DASEN.

Un COPIL (comité de pilotage) constitué d'enseignants, d'élus et du délégué départemental de l'Education Nationale a été créé à cet effet pour ce qui est de l'école élémentaire.

L'association des parents d'élèves a conjointement mené au préalable un sondage auprès des familles.

Le conseil d'école de la maternelle (composé de 4 parents d'élèves délégués, 2 élus, 3 enseignants, la Directrice et le DDEN) s'est réuni le 1^{er} Février 2018 et a approuvé à la majorité le passage à 4 jours d'école, à la rentrée de septembre 2018.

Le conseil d'école de la primaire (composé de 5 parents d'élèves, 2 élus, 7 enseignants, le directeur et le pouvoir du DDEN) s'est réuni le 13 Février 2018 et a approuvé (par 10 voix pour, 5 contre et 1 abstention) le maintien à 4,5 jours d'école, à la rentrée de septembre 2018.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le choix de 4 ou 4,5 jours et le cas échéant, d'autoriser le Maire à saisir Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour solliciter une dérogation afin de modifier l'organisation du temps scolaire et organiser celui-ci sur 4 jours comme suit (sous réserve de concordance avec le transport scolaire) :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h45-11h45 / 13h30-16h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix POUR et 1 CONTRE (Monsieur HALLOUIN) DECIDE d'organiser le temps scolaire sur 4 jours et AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Directeur Académique des services de l'Education Nationale une dérogation en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé il est procédé à un tour de table

TOUR DE TABLE

Monsieur BUISSON:

« On vient d'avoir confirmation qu'il y aura une fermeture de classe à l'école primaire dès la rentrée de septembre compte tenu des effectifs, dont la moyenne s'élève à 23,5 élèves par classe. »

Madame TOURAINE:

« Mais alors pourquoi refusons-nous les dérogations scolaires ? »

Monsieur BUISSON:

« Ma position est très claire à ce sujet, il est hors de question que je vide les écoles des petites communes environnantes pour remplir les nôtres; elles ont suffisamment de mal à maintenir leurs écoles ouvertes. »

« Je voudrais vous faire un retour sur la réunion qui s'est tenue à la DDT sur la problématique des étangs qui s'assèchent. On était plutôt optimiste après le rendez-vous que l'on avait eu sur place avec le Directeur de la DDT. Mais nous le sommes beaucoup moins après la réunion qui s'est tenue à la DDT.

On peut en conclure que le curage du fossé ne semble pas poser de problèmes, contrairement à la seconde solution qui consistait en l'apport d'eau par les douves de Monsieur VINCENT. En effet, il nous faudrait déposer un dossier Loi sur l'eau, réaliser des études de sol sur une emprise foncière privée. La complexité d'un dossier Loi sur l'eau nous amène à penser (en plus chez un particulier) qu'il ne sera pas approuvé.

Par ailleurs il est bien évidemment totalement interdit de financer des travaux privés avec des fonds publics. La DDT préconiserait plutôt la réalisation de zones humides qui sont plus largement subventionnées à la condition bien sûr que l'accès au public soit garanti. On va dans un premier temps creuser le fossé, et prendre contact avec les différents propriétaires pour réaliser des tests de perméabilité. »

Monsieur HALLOUIN:

« Nous avons reçu le 5^{ème} prix départemental de fleurissement et je viens d'avoir confirmation que notre dossier d'organiser le Comice Agricole en 2020 était validé. Il reviendra donc à l'équipe municipale en place d'organiser cet évènement, qui se fera après les échéances électorales. Il va falloir monter un comité d'organisation. Je ne suis pas inquiet, Courville a organisé depuis 1840 une dizaine de comices, il n'y a donc pas de raison qu'on ne réussisse pas ce que nos aînés ont fait. »

Madame CORDERY:

« Moi je voudrais féliciter le personnel des Services Techniques pour le déneigement qui a été fait à Courville. »

Madame GAREL:

« Christophe a créé une page Facebook de Courville pour permettre de passer des

informations en temps quasi réel.»

Monsieur JOUBERT:

« Je vous rappelle que le 25 mars aura lieu la course « les boucles entre beauce et Perche », l'arrivée se fait à Courville vers 17h30. »

Madame SURIN:

« Je rejoins Nathalie pour les Services techniques pour le déneigement effectué.

Est-ce que l'on pourrait faire un petit mode d'emploi du matériel de la salle Pannard?

De plus Sandra est encore dans certains mails qui viennent de l'accueil et du secrétariat.

Et en ce qui concerne la voiture tampon rue de l'Ecu, où en est-on ? »

Monsieur HAY:

« C'est en cours.»

Madame TOURAINE :

« J'ai entendu dire qu'on allait recevoir des migrants ici dans les logements de la ZAC. »

Monsieur BUISSON :

« J'ai moi-même assisté à la commission d'attribution et tous les noms retenus sont bien des personnes figurant sur nos listes d'attente. »

Madame TOURAINE :

« Par ailleurs, la coiffeuse nous a parlé de sa fille que l'on force à manger du fromage à la cantine, jusqu'à vomir. Ce n'est quand même pas normal ! »

Monsieur BUISSON :

« Cette remarque sera remontée à la cantine par Madame LE NAGARD.»

Monsieur HAY:

« J'ai assisté à l'Assemblée Générale des pêcheurs Courvillois qui remercient la commune pour les services rendus. Petits bémols sur le concours des jeunes du mois de mai : il n'y avait que 3 jeunes. »

REMERCIEMENTS

* De la Fondation du Patrimoine pour la subvention et la replantation de l'arbre offert pour le Jumelage. Ils enregistrent à ce jour 80 adhérents et rencontrent des soucis avec l'association Anglaise qui ne trouve pas de familles pour accueillir les Français.

La séance est levée à 21h30 le prochain Conseil Municipal aura lieu le 27 Mars pour le vote du budget.